

Rapport du Conseil communal au Conseil général, à l'appui du point 4 de l'ordre du jour de la séance du 10 avril 2008

Comptes 2007

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

En application de l'article 4,9 de notre règlement général de commune, nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes de l'exercice 2007 qui se bouclent par un bénéfice de CHF 8'560.56, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 255'645.--.

Cette amélioration s'explique en majeure partie par la hausse de 8 points du coefficient fiscal communal, intervenue au 1^{er} janvier 2007. Dans un deuxième temps, nous avons pu compter sur des recettes fiscales en nette progression. Toutefois, cet effet positif a été partiellement atténué par l'augmentation des charges dans des domaines comme la péréquation financière et l'aide sociale, où nos autorités, de par le cadre légal, n'ont pas ou peu d'autonomie dans leur gestion.

Nous vous proposons ci-dessous, un résumé des différents chapitres du compte de fonctionnement :

0. *Administration* : les postes principaux sont les salaires, la rémunération des autorités et les frais liés à l'administration de la commune. La charge nette se situe légèrement en dessous des prévisions budgétaires.
1. *Sécurité publique* : les dépenses ont été bien maîtrisées au niveau de notre corps de sapeurs-pompiers local (SFISOVR). Quelques travaux imprévus sur nos hydrants constituent le seul dépassement budgétaire, toutefois minime.
2. *Enseignement* : le Conseil communal a procédé cette année au remplacement du mobilier d'une classe. Il a également revu le forfait par élève, versé à la commission scolaire, afin de compenser en partie l'augmentation des coûts liés au camp de ski. Malgré sa décision prise, en automne 2007, d'allouer de manière provisoire la subvention sur les transports scolaires, le Conseil d'Etat a souhaité réexaminer notre droit à cette aide, par rapport au cadre légal. Aucune décision ne nous étant parvenue lors du bouclage des comptes, celle-ci n'est pas portée en compte sur 2007.
3. *Culture – Loisirs – Sports* : sauf quelques petites dépenses, notamment pour l'entretien du temple, les charges sont conformes au budget.
4. *Santé* : l'on peut relever dans ce chapitre, l'augmentation des dépenses relatives au service d'ambulance, maintenant occupant les nouveaux locaux de la Maladière, d'où la forte augmentation par rapport à 2006.

5. *Prévoyance sociale* : les coûts d'aide sociale sont à nouveau en progression et péjorent fortement ce chapitre. Selon les prévisions établies à l'automne 2007, celles-ci devraient s'inscrire à la baisse en 2008.
6. *Trafic* : l'hiver 2006/2007 s'étant révélé plutôt doux, la charge relative au déneigement est nettement inférieure aux prévisions budgétaires. Suite à la demande faite au Conseil communal, l'ensemble des rues du village ont été mises en zone 30km/h. Ceci a engendré des frais supplémentaires de signalisation routière (panneaux, marquage etc.).
7. *Protection et aménagement de l'environnement* : la création du syndicat des eaux, effective au 1^{er} janvier 2006, a permis d'abaisser les coûts de distribution de l'eau potable et d'éviter une forte augmentation du prix au m³, qui aurait dû intervenir à court terme.
8. *Economie publique* : la bonne santé du marché du bois a permis de réaliser un excellent bénéfice sur l'exploitation en 2007. L'on déplore toutefois la baisse ponctuelle de la redevance sur les ventes d'électricité du Groupe-E, ceci du fait d'effets comptables suite à la fusion EEF-ENSA.
9. *Finances et impôts* : les mauvaises surprises proviennent de la nouvelle hausse de la péréquation financière et des abandons d'impôts que nous avons dû consentir, suite à des poursuites infructueuses. Une nouvelle hausse de la limite de crédit à la banque cantonale, accroît notre charge d'intérêts en compte courant. Toutefois, ces nouvelles désagréables sont à mettre en parallèle avec les excellentes rentrées fiscales, dues en partie par la hausse du coefficient fiscal, mais également par la bonne conjoncture actuelle. Cependant, la révision de la loi sur les contributions directes (LCdir) votée par le Grand Conseil en 2007, va freiner cet élan dès 2008.

Les investissements sont restés limités au strict minimum, soit des travaux visant à la mise en place finale du système de télégestion des eaux. En recette, la subvention cantonale relative à l'établissement du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE).

Nous espérons que les explications figurant dans les comptes de fonctionnement au verso de chaque page et les graphiques annexés, vous apporteront des renseignements supplémentaires. Le Conseil communal se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le Conseil communal

Montmollin, le 17 mars 2008